



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 27 JANVIER 2011

Arrêté du 13 août 2010

Objet : Délégation de signature SIP de LYON BRON

Je soussignée, Evelyne CASTELLETTA , Responsable du SIP LYON-BRON déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 13/08/2010) :

Constituer pour mandataire spécial et général, Monsieur RAICHL Yves, du Trésor Public.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer la Trésorière et signer seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Toutes affaires liées au recouvrement de l'impôt et à la comptabilité :

Madame CROUZOULON Annie

La responsable du SIP de LYON BRON
Madame Évelyne CASTELLETTA

Arrêté du 1^{er} septembre 2010 (avenant n°2)

Objet : Délégation de signature SIP de Lyon 3^{ème} arrondissement

Je soussigné Monsieur GAUTIER Alain, Chef de service comptable du SIP de Lyon (3ème arrondissement), déclare :

Article 1er : Délégation générale (à compter du 1er septembre 2010):

Constituer pour mandataire spécial et général :

Madame MATROT Carole, inspectrice des impôts,

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, le SIP de Lyon (3ème arrondissement) ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le chef de service comptable du SIP de Lyon (3ème arrondissement) et signer seuls ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Chef de service comptable ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

-Madame VERGNE Nathalie, contrôleur du Trésor Public,

Article 3 : Délégations spéciales (Service -caisse):

La décision du 1er juillet est rapportée concernant :

-Monsieur BRONNER Pierre, contrôleur du Trésor Public

-Monsieur DEMORY Christophe, contrôleur du Trésor Public

-Madame GEORGIADIS Sandra, agente d'administration du Trésor Public

Madame VOISIN Cecile, agente d'administration principale du Trésor Public

En cas d'empêchement du Chef de service comptable ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer tous documents relatifs aux affaires de leur service :

- Madame PIMBE Hélène , agente d'administration du Trésor Public

Article 4 : Délégations spéciales (Service –accueil des particuliers):

En cas d'empêchement du Chef de service comptable ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer tous documents relatifs aux affaires de leur service :

- Madame BOUKRISS Assma, contrôleur des impôts,,

- Monsieur CORONA Olivier, Contrôleur des impôts,

- Madame JEAINAT Asma, agente d'administration principale des impôts,

- Madame MERVILLE Justine, contrôleur des impôts,

- Madame MORNET Angeline, contrôleur des impôts,

Le Chef du SIP de Lyon 3ème
Monsieur GAUTIER Alain

Arrêté du 1^{er} septembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie de Vaulx en Velin

Je soussigné Madame GENAY Béatrice, trésorier de VAULX EN VELIN, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 1/09/2010):

Constituer pour mandataires spécial et général :

Madame DECOOPMAN Valérie , inspecteur du Trésor Public,

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, le Trésorier de Vaulx en Velin ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de Vaulx en Velin et

signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

(liste à modifier le cas échéant en fonction du périmètre de la délégation selon la décision du comptable)

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

-Madame SERRANO Martine, contrôleur principal,

-Monsieur TRUCHET Fabien, contrôleur,

-Monsieur MOUGAMADOU Gérald, contrôleur.

La Trésorière de Vaulx en Velin
Madame Béatrice GENAY

Arrêté du 1^{er} septembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Paierie Départementale du Rhône

Je soussigné, Yves BERNARD, Payeur départemental du Rhône, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 1er septembre 2010) :

Constituer pour mandataires spéciaux et généraux :

M. Jérôme CHAMBOSSE, receveur-percepteur du Trésor Public

M. Jean-François PEIRO, inspecteur du Trésor public

Mme Marie PISIER, inspectrice du Trésor public.

Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Paierie départementale du Rhône ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Payeur départemental du Rhône

et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Payeur ou de ses adjoints, mandataires généraux, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Mme Jeanine VALETTE, contrôlease principale du Trésor public

Mme Anne IGLESIAS contrôlease du Trésor public

M. Eric VI VAN CAN, contrôleur principal du Trésor public

Mme Martine MEYS-MANCHON, contrôlease du Trésor public

Le Payeur Départemental
M. Yves BERNARD

Arrêté du 1^{er} septembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie d'Oullins

Je soussigné, Trésorier principal de OULLINS déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale à compter du 01/09/2010 :

Constituer pour mandataires généraux Madame Isabelle DESVIGNES , Inspectrice du Trésor Public et Monsieur Nicolas FARGIER, Inspecteur du trésor.

Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de OULLINS ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de OULLINS et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de ses adjointes, mandataires généraux les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Monsieur Patrice IMBERT, contrôleur principal du Trésor

Madame Josiane RICO, contrôleur principal du Trésor

Madame Marlène VERNET, contrôleur du Trésor

Le Trésorier principal de OULLINS
Jean Marie CHAUCHOT

Arrêté du 1^{er} septembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Paierie de la Région Rhône-Alpes

Je soussigné Michel SOUBRILLARD, Payeur de la Région Rhône-Alpes, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 01/09/2010):

Constituer pour mandataires spécial et général :

Madame Dominique GIROUD, inspecteur du Trésor Public, adjointe

Madame Françoise BEAL, inspecteur du Trésor Public, adjointe

Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Paierie de la Région Rhône-Alpes ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'effectuer les déclarations de créances au passif des procédures collectives ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Payeur de la Région Rhône-Alpes et signer seules ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de ses adjointes, mandataires générales, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

-Madame BONNET Nadine, contrôleur principal du Trésor Public

-Madame BOURREL Pascale, contrôleur principal du Trésor Public

-Madame CHALAVON Christiane, contrôleur principal du Trésor Public

-Madame LANDEL Michèle, contrôleur principal du Trésor Public

-Madame NAJAR Marie-Hélène, contrôleur principal du Trésor Public (notamment effectuer les déclarations de créances au passif des procédures collectives)

-Madame VOITURIER Joëlle, contrôleur principal du Trésor Public

-Madame DEVARENNE Marie, contrôleur du Trésor Public

-Madame Marilyne GUIDET, agent d'Administration (notamment effectuer les déclarations de créances au passif des procédures collectives)

Fait à Charbonnières, le 01 septembre 2010

Le Payeur Régional
Michel SOUBRILLARD

Arrêté du 7 septembre 2010

Objet : Délégation de signature de Trésorerie de VILLEFRANCHE RIVOLI

Je soussigné, Trésorier de VILLEFRANCHE RIVOLI déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 07/09/2010):

Constituer pour mandataire spécial et général Madame FLORENCE AUTIN, Inspecteur du Trésor Public.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de VILLEFRANCHE RIVOLI;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de VILLEFRANCHE RIVOLI et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

(liste à modifier le cas échéant en fonction du périmètre de la délégation selon la décision du comptable)

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Mademoiselle Aurélie COMTE pour toute la trésorerie de VILLEFRANCHE RIVOLI

Le Trésorier de VILLEFRANCHE RIVOLI
Monsieur Marc BLANQUIN

Arrêté du 8 septembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Recette des Finances de Lyon Municipale

Je soussigné, Receveur des finances de Lyon Municipale déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale du 2 janvier 2007 à Mme Sylviane Petrou : sans changement

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Receveur des Finances ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Madame Emilie MAX , inspectrice du Trésor...

M. Frédéric BARAT, inspecteur du Trésor

Article 3

Il est mis à compter du 1er septembre 2010 à la délégation spéciale donnée à M. David BOSCH, inspecteur du Trésor
Le receveur des Finances
M. JC Darbon

Arrêté du 23^e septembre 2010

Objet : SIP de LYON 3 délégations de signature aux adjoints concernant le recouvrement

Article 1^{er} – Délégation permanente de signature est donnée à Mme GONTARD Odile, inspectrice départementale, M PITAVALL Gilbert, inspecteur et Mme MATROT Carole, inspectrice, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 15 000 euros;

- statuer sur les demandes de délai de paiement,

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de LYON 3
Alain GAUTIER

Arrêté du 23^e septembre 2010

Objet : SIP de LYON 3 délégations de signature aux agents concernant le recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de LYON 3

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

Mme BRIZZI Michèle, agente d'administration principale

M BREYSSE Frédéric, agent d'administration principale

Mme COUX Ghislaine, contrôlease

M DEVAUX Michel contrôleur

Mme TURATI Héléne, agente d'administration principale

Mme VERGNE Nathalie, contrôlease

à l'effet de :

statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 1 000 euros, par rôle;

statuer sur les demandes de délai de paiement jusqu'à 10 000 euros;

Article 2. – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

Mme BUORO Jocelyne, contrôlease principale

Mme RAISON Isabelle, contrôlease principale

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 3 000 euros, par rôle;

- statuer sur les demandes de délai de paiement jusqu'à 30 000 euros;

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de LYON 3,
Alain GAUTIER

Arrêté du 23^e septembre 2010

Objet : SIP de LYON 8/VENISSIEUX délégations de signature aux adjoints concernant le recouvrement

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de LYON 8/VENISSIEUX

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation permanente de signature est donnée à M Jérôme VIONNET.,inspecteur, et Mme GIRERD Isabelle, inspectrice, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 15 000 euros;

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 200.000 euros ;
et plus généralement signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service des impôts des particuliers de LYON 8/VENISSIEUX

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de M VIONNET et de Mme. GIRERD, délégation de signature est en outre donnée à M ADRIAO Sergio, contrôleur principal, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de LYON 8/VENISSIEUX
François VAN MAELE

Arrêté du 23 septembre 2010

Objet SIP de LYON 7 délégations de signature à l'adjointe chargée du recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de LYON 7 ;

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation permanente de signature est donnée à Mlle JUGE Catherine, inspectrice, à l'effet de :

statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 15 300 euros;

-statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 200.000 euros ;
et plus généralement signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service des impôts des particuliers de LYON 7 ;

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de Mlle JUGE, délégation de signature est en outre donnée à Mme BELLEMIN Hélène, contrôleur principal, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de LYON 7.
Yves PONS

Arrêté du 23 septembre 2010

Objet : SIP de LYON 7 délégations de signature aux agents chargés du recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de LYON 7 ;

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

M BRONNER Pierre, contrôleur ;

M DEMORY Christophe, contrôleur ;

M RAYNAUD Fabien, contrôleur ;

M SCHILTZ Philippe ; contrôleur ;

Mme VOISIN Cécile ; agent de recouvrement ;

Mlle GEORGIADES Sandra, agent de recouvrement ;

Mlle PIMBE Hélène, agent de recouvrement ;

à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 300 euros;

statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 3000 euros ;

Article 2. – Délégation de signature est donnée à Mme BELLEMIN Hélène à l'effet de

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 1000 euros;

statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 euros ;

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Le Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de LYON 7 ;
Yves PONS

Arrêté du 23 septembre 2010

Objet : SIPde Lyon Vénissieux délégations de signature aux agents chargés du recouvrement

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de LYON 8/VENISSIEUX

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

M GALLIEN Alexandre, contrôleur

Mme GASSIES Florence, contrôleur

MME HERRERIAS Françoise, contrôleur principal

Mme HORENT-CISSE Martine, contrôleur principal

M LIMOUSIN Bertrand, agent de recouvrement

Mme ORVAIN Séverine, contrôleur

à l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 450 euros;

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 4500 euros ;

Article 2. – Délégation de signature est donnée à M ADRIAO Sergio à l'effet de

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 1000 euros;
- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 euros ;

Article 3. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,
François VAN MAELE

Arrêté du 12 octobre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie de Thizy-Cours la Ville

La soussignée, Janine MORDEGAN, Trésorière de Thizy-Cours La Ville
Déclare constituer pour son mandataire spécial et général Madame Danielle CHERPIN, contrôleur principal
à l'effet :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Thizy-Cours La Ville
d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
de signer les correspondances courantes correspondant à tous les secteurs d'activité,
de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou
créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
d'accorder des délais de paiement sans limite de montant en cas d'absence du comptable,
d'exercer toutes poursuites et signer tout acte de poursuite,
d'accorder des remises de majorations sans limite en cas d'absence du comptable
d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
de signer récépissés, quittances et décharges,
de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
de la représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;
de pratiquer les déclarations de créances auprès des administrateurs judiciaires et des tribunaux compétents.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner
la gestion du Centre des Finances Publiques de Thizy-Cours La Ville, entendant ainsi transmettre à Madame Danielle CHERPIN tous les pouvoirs
suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

La Trésorière de Thizy-Cours La Ville
Janine MORDEGAN

Arrêté du 12 octobre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie de Thizy-Cours La Ville

La soussignée, Janine MORDEGAN, Trésorière de Thizy-Cours La Ville
Déclare constituer pour son mandataire spécial et général M. Yves PARDON, contrôleur principal
à l'effet :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Thizy-Cours La Ville
d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
de signer les correspondances courantes correspondant à tous les secteurs d'activité,
de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou
créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
d'accorder des délais de paiement sans limite de montant en cas d'absence du comptable,
d'exercer toutes poursuites et signer tout acte de poursuite,
d'accorder des remises de majorations sans limite en cas d'absence du comptable
d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
de signer récépissés, quittances et décharges,
de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
d'opérer à la Direction Régionale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
de la représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;
de pratiquer les déclarations de créances auprès des administrateurs judiciaires et des tribunaux compétents.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner
la gestion du Centre des Finances Publiques de Thizy-Cours La Ville, entendant ainsi transmettre à M. Yves PARDON tous les pouvoirs suffisants pour
qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

La présente délégation est consentie :

- à titre permanent

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

La trésorière de Thizy-Cours La Ville
Janine MORDEGAN

Arrêté du 28^r octobre 2010

Objet : Délégation de signature Trésorerie de Givors

Je soussigné, ROBELIN Robert, trésorier de Givors, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 28/10/2010):

Constituer pour mandataire spécial et général Madame TATOUEIX Armelle, Inspecteur du Trésor Public.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de Givors,

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de Givors et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Madame DOUSSON Odile, contrôleur principal du Trésor,

Madame PERALES Marie-Pierre, contrôleur du Trésor.

Le comptable de la trésorerie de Givors
Monsieur Robert ROBELIN

Arrêté du 29 novembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie de Lamure sur Azergues

Je soussignée, Marie-Odile BERTHOLLET Trésorière de LAMURE S/AZERGUES déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 1/9/2010) :

Constituer pour mandataire spécial et général Madame THOMAS Elyane, Contrôleur Principal du Trésor Public.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de Lamure s/Azergues;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer la Trésorière de Lamure s/Azergues et signer seul ou concurremment avec elle, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Madame VITTI Martine

La trésorière de Lamure sur Azergues
Madame Marie-Odile BERTHOLLET

Arrêté du 20 décembre 2010

Objet : Délégation de signature de la Trésorerie de Vénissieux

Je soussigné Monsieur BARRE Jean-Pierre, trésorier de VENISSIEUX, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 1/01/2011)

Constituer pour mandataire spécial et général :

Monsieur HORVATH Laurent, inspecteur du Trésor Public

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de Vénissieux ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de Vénissieux et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Article 2^e : Annulation de délégation générale (à compter du 01/09/2010)

-La délégation donnée à Madame Emilie MAX est annulée.

Le Trésorier de Vénissieux
Monsieur Jean Pierre BARRE

AVENANT n°3 du 27 décembre à la délégation du 05 novembre 2008

Objet : Délégation de signature de la Recette des Finances des Hospices Civils de Lyon

Je soussigné Monsieur LALLEMENT Jean-Marc, administrateur des finances publiques, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 01/01/2011)

Constituer pour mandataire spécial et général :

Mlle Céline SALVAIRE-MOUYSSET, inspectrice du trésor public, chef du service R2 tiers payants

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en leur nom, la recette des finances des HCL ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tout débiteur ou créancier des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Chef de service comptable des HCL et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégation générale – suppression (à compter du 01/01/2011)

Il est retiré à Mme Fabienne STERLE, par suite de fin d'intérim, la délégation générale donnée depuis le 29/07/2010.

L'administrateur des Finances Publiques
Monsieur Jean-marc LALLEMENT

Arrêté du 1^{er} janvier 2011

Objet : Délégation de signature de la Recette des Finances de Lyon Municipale

Je soussigné DARBON Jean-Claude, Receveur des Finances de Lyon Municipale, déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 1/01/2011):

Constituer pour mandataires spécial et général :

Monsieur Pierre Messiez-Poche, receveur percepteur du Trésor Public,

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en mon nom, la Recette des Finances de Lyon Municipale ;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ; de produire les créances aux procédures collectives et tous actes nécessaires au bon déroulement desdites ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Receveur des Finances de Lyon Municipale et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 suppression de délégation

A compter du 1^{er} janvier 2011 il est mis fin aux délégations générale et spéciales attribuées à Mme Sylviane Petrou, receveur Percepteur du Trésor par suite de sa mutation dans un autre poste.

Article 3 : Délégations spéciales -rappel:

En cas d'empêchement du Receveur des Finances ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

-Monsieur LALLEMAND Jean-Marc, inspecteur du Trésor Public

-Madame Emilie MAX, inspectrice du Trésor Public

Monsieur Frédéric BARAT, inspecteur du Trésor Public

Sans qu'il y ait empêchement du Receveur des Finances ou de son adjoint, les mêmes reçoivent pouvoir de signer les déclarations de créance aux procédures collectives et tous actes relatifs au déroulement desdites procédures .

Le receveur des Finances
M. JC Darbon

Arrêté du 3^{er} janvier 2011

Objet : Délégation de signature de Trésorerie de Neuville sur Saône

Je soussigné, Claude SCHULTZ, Trésorier de Neuville sur Saône déclare :

Article 1^{er} : Délégation générale (à compter du 3 janvier 2011):

Constituer pour mandataire spécial et général Madame Françoise DUTRION, Contrôleur principal du Trésor Public.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de Neuville sur Saône;

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;

D'agir en justice ;

De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

D'exercer toutes poursuites ;

D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de Neuville sur Saône et signer seule ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

Article 2 : Délégations spéciales :

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service. En outre, j'autorise les intéressées :

à agir pour mon compte à signer des octrois de délais pour les créances inférieures à 1500 euros;

à agir en justice pour mon compte et à effectuer les déclarations des créances du passif des procédures collectives.

Madame Dominique CHARRIER, contrôleur du Trésor Public (pôle dépense)

Madame Isabelle GAREL, agent d'administration du Trésor Public (pôle Recette)

Madame Chantal ROUX, contrôleur du Trésor Public

Le Trésorier de Neuville sur Saône
Monsieur Claude SCHULTZ

Décision D 2011/002 du 14 janvier 2011

Objet : délégation de signature donnée par M. Guy LEVI, directeur départemental des territoires du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LEVI, les délégations de signature qui lui sont conférées par les arrêtés préfectoraux n°2011-1010 et n°2010-6437 seront exercées par M. Jean-Baptiste LE HY, ICPEF, directeur adjoint, M. Denis SCHULTZ, ICPEF, directeur adjoint responsable des antennes et M. Gilles PAYET, IDTPE, secrétaire général.

Article 2

Le Directeur Départemental des Territoires accorde subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et dépenses de leurs services aux fonctionnaires et agents de l'état désignés ci-après dans la limite de leurs attributions et des crédits alloués ou des dépenses autorisées. Cette subdélégation peut être élargie pour des attributions temporaires dans le cadre d'intérim.

1. Pour les opérations du compte de commerce n°908 retraçant les activités industrielles et commerciales de la DDE dans le domaine routier :

M. SCHULTZ Denis	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts Directeur Adjoint, responsable des antennes
M. GARIPUY Laurent	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Chef du Service Ingénierie du Développement Durable et du Service Forêt Eau et Biodiversité par intérim

2. Pour signer les conventions ou décisions attributives de subvention d'un montant inférieur à 100 000 euros pour le BOP 154, et 200 000 euros pour le BOP 135, les engagements juridiques ou les demandes d'achat matérialisés par des marchés inférieurs à 90 000 euros pour les marchés de travaux et à 50 000 euros pour les fournitures et services et liquider les dépenses afférentes :

M. LE HY Jean-Baptiste	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts Directeur Adjoint
M. SCHULTZ Denis	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts Directeur Adjoint, Responsable des antennes
M. MONET Jean-Louis	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Chef du Service Arrondissement Urbain et Transports
M. DEFRANCE Bruno	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Chef du Service Planification Aménagement Risques
M. MOUILLAUD Dominique	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain
Mme GUINARD Christine	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Adjointe au Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain
M. FAVIER Denis	Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Adjoint au Chef de Service Forêt Eau et Biodiversité
M. MONNIER Serge	Attaché Principal de l'Intérieur et de l'Outre-mer Chargé de la mission cohérence des politiques environnementales
M. ANGRAND Cyrille	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts Chef du Service Economie Agricole et Développement Rural
Mme JANOYER Isabelle	Architecte Urbaniste en Chef de l'Etat Chef du Service Bâtiment Energie et Accessibilité
M. GARIPUY Laurent	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Chef du Service Ingénierie du Développement Durable et du Service Forêt Eau et Biodiversité par intérim
M. LEFEVRE Marc	Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Adjoint au Chef de Service Ingénierie du Développement Durable
Mme TIENGOU Tiphaine	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts Chef du Service Connaissance des Territoires et Prospective
M. PAYET Gilles	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Secrétaire Général
Mme BLANC Stéphanie	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts Chef de la Mission Grenelle

Mme PIOTTE Murielle	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat Adjointe au Chef de Service Arrondissement Urbain et Transports
M. DUFFAIT Pierre-Yves	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Logement Social et Suivi HLM

3. Pour signer les conventions ou décisions attributives de subvention, les engagements juridiques ou les demandes d'achat matérialisés par des marchés inférieurs à 10 000 euros et liquider les dépenses afférentes :

Arrondissement Urbain et Transports

Mme CHARVET Danielle	Secrétaire Administratif de classe supérieure Responsable du Bureau Administratif
Mme HECKMANN Marie	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Aménagement
Mme BERAUD Claire	PNTA Chef de l'Unité Instruction Urbanisme
Mme PAPUT Véronique	Technicien Supérieur Principal Chef de l'Unité Sécurité Routière
POUR LA LIGNE BUDGETAIRE 207-03	
M. DEHEUNYNCK Frédéric	DPCSR Chef de l'Unité Education Routière
M. BORREDON Antoine	DPCSR Chef Adjoint de l'Unité Education Routière
Mme MARTIN Béatrice	IPCSR Adjointe de l'Unité Education Routière
Mme MARATRAT Karine	IPCSR

Service Planification Aménagement et Risques

Mme DANJOU-GALIERE	Attaché Administratif de l'Intérieur et de l'Outre-mer Chef de l'Unité Procédures Administratives et Financières
Mme OLEI Sarah	Attaché Administratif Chef de l'Unité de Planification Ouest
M. SBRAVA Éric	Attaché Administratif Chef de l'Unité de Planification Est
Mlle AILLOUD Marion	Ingénieur de Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité de Planification Nord
Mme AVINAIN Viviane	Attaché Administratif Chef de l'Unité Procédures Administratives Planification
Mme ROY Aurélie	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Prévention des Risques
M. MARREL Joris	Attaché Administratif Chef de l'Unité Pilotage ADS et contrôle DEE
M. RICHARD Xavier	Attaché Administratif Responsable territorial PPRT

Service Habitat et Renouvellement Urbain

Mme FRANGVILLE Danielle	Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle Responsable du Bureau Administratif
M. DEPLAGNE Sébastien	Attaché Administratif Chef de l'Unité Amélioration de l'Habitat Privé
Mme HANNAH Ginette	Attaché Administratif Chef de l'Unité Habitat Indigne Saturnisme
Mme DUFFAIT Marie-Françoise	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Politiques Locales de l'Habitat
Mme DUREL Catherine	Attaché Administratif Chef de l'Unité Observatoire Etudes Données Habitat

Service Economie Agricole et Développement Rural

M. FERRAND Pascal	Professeur certifié de l'enseignement agricole Chef de l'Unité Développement Rural et Environnement
M. REGIS Daniel	Chef technicien Chef de l'Unité Projets d'exploitation
M. TRICOT Gérard	Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement Chef de l'Unité Aides Directes

Service Forêt Eau et Biodiversité

Mme DE LA BROSSE Marta	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement Responsable de la Police de l'Eau
Mme VANDAMME Céline	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement Responsable du Pôle Forêt Biodiversité

Service Bâtiment Energie et Accessibilité

M. COUTELIER Bruno	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Politique immobilière de l'Etat
M. CAYRE Richard	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Conduite d'Opérations
M. FABRIS Aimeric	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Innovation Grenelle Bâtiment
M. COSSOUL Robert	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Sécurité Accessibilité

Antennes territoriales

Mme PICOT Caroline	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Responsable de l'Antenne Sud et Est Lyonnais
Intérim M. THEVENET Philippe	Contrôleur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État Correspondant territorial à l'Antenne Sud et Est Lyonnais
Intérim Mme CLAMARON Annie-Laurence	Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle Correspondant territorial à l'Antenne Sud et Est Lyonnais
Intérim Mme MEYRIGNAC FELDMAN Mylène	Technicien Supérieur Principal Responsable du Pôle Prospective et Appui développement durable à l'Antenne Sud et Est Lyonnais
Mme SIMONIN Martine	RIN Cat Exceptionnelle Responsable de l'Antenne Ouest Lyonnais
Intérim M. DOUSSON Maurice	Technicien Supérieur en Chef Correspondant territorial à l'Antenne Ouest Lyonnais
Intérim Mme GAUVRY Pascale	Technicien Supérieur en Chef Responsable du pôle d'ingénierie d'appui territorial et correspondant territorial à l'Antenne Ouest Lyonnais
Mme CALANDRA Aniéla	Attaché Principal de l'Équipement Responsable de l'Antenne Villefranche Beaujolais
Intérim M. KOCZANSKI Daniel	Technicien Supérieur en Chef Responsable du Pôle Ingénierie du Développement Durable et correspondant territorial à l'Antenne Villefranche Beaujolais
Intérim Mme LAMOTTE Bernadette	Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle Responsable du Pôle Urbanisme et correspondant territorial à l'Antenne Villefranche Beaujolais
M. MEZZAROBBA Jean-Baptiste	Technicien Supérieur en Chef Responsable de l'Antenne Haut Beaujolais
Intérim M. CHAMPAIN Luc	Technicien Supérieur Correspondant territorial à l'Antenne Haut Beaujolais
Intérim M. CELLIER Jean-Paul	Technicien Supérieur Principal Correspondant territorial à l'Antenne Haut Beaujolais

Secrétariat Général

Mme BAUDUER Laurence	Attaché Administratif Chef de l'Unité Animation de l'Information
M. BERERD Frédéric	Attaché Administratif Chef de l'Unité Contentieux APL Urbanisme Publicité
Mme FRANCHINI Valérie	Attaché Administratif Chef de l'Unité Politiques Financière et Logistique
M. ISA Guillaume	Ingénieur des Travaux Publics de l'État Chef de l'Unité Modernisation Gestion Qualité
Mme MERCIER Hélène	PNT RIN 1ère catégorie Chef de l'Unité Ressources Humaines et Formation
Mme PANNETIER Christine	Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle Responsable de la gestion de l'unité opérationnelle
Mme RIOU Nathalie	Secrétaire Administratif de classe normale Chargée de la politique de fonctionnement
Mme THIERRY Nathalie	Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle Chargée des affaires transversales et de l'assistance des unités

4. Pour signer les engagements juridiques ou procéder à des demandes d'achat matérialisés par des marchés inférieurs à 1 000 euros pour signer les bons SNCF :

Mme BONNARD Maryse	Adjoint Administratif Principal
Mme TRIBOULET Élisabeth	Adjoint Administratif Principal
Mme VALLET Annie	Adjoint Administratif Principal
Mme LERAT Josette	Adjoint Administratif Principal
Mme CHAUCHAT Jacqueline	Adjoint Administratif Principal
Mme DE MATTEO Danièle	Adjoint Administratif
Mme PELLETIER Marie-Laure	Adjoint Administratif Principal

Article 3 :

La décision n°D2010/021 du 3 décembre 2010 est abrégée.

Article 4 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le directeur départemental des territoires du Rhône
Guy LEVI